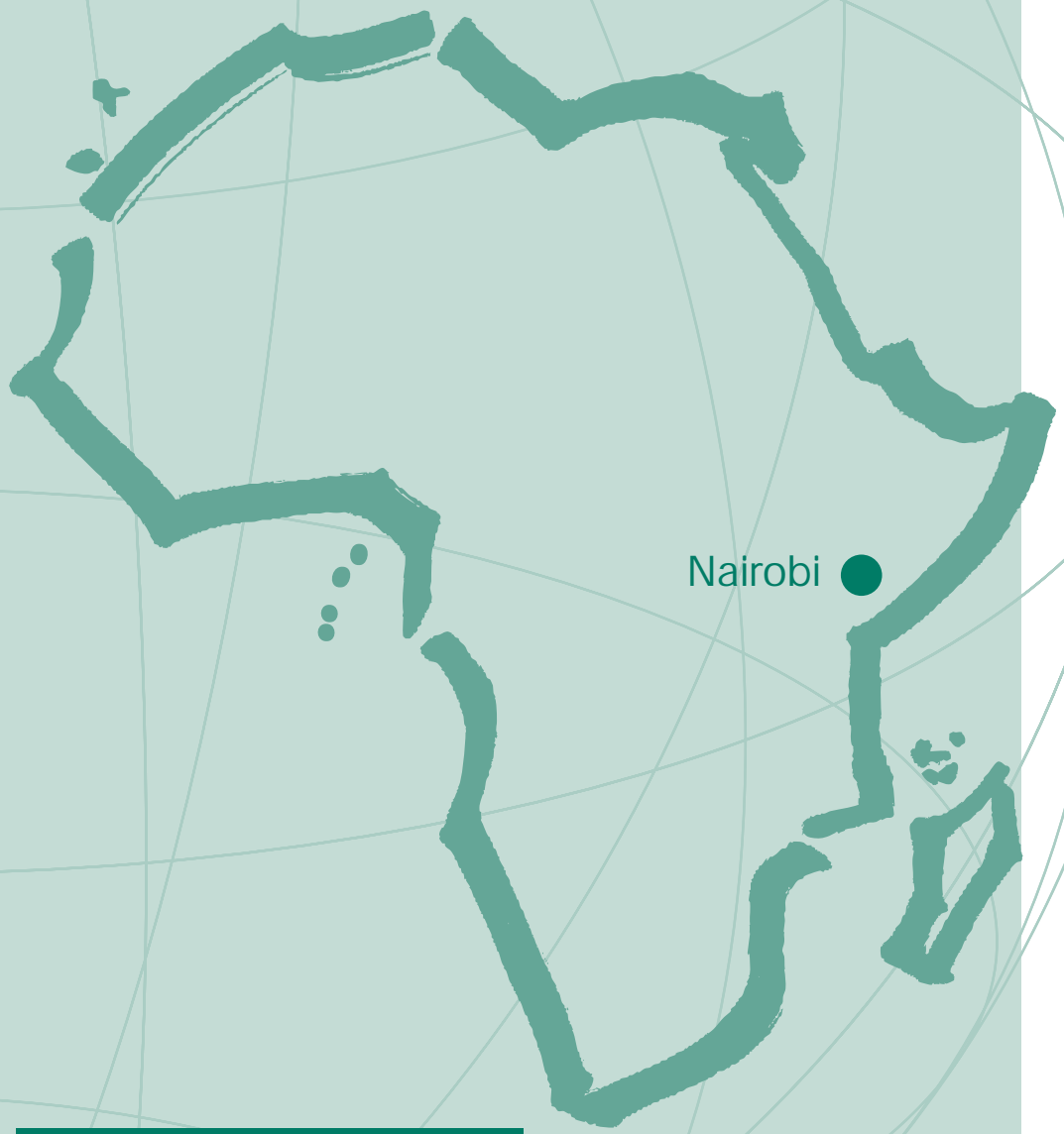


Kenya

Kenya



- chiffres clés
- Superficie en milliers de km² : 580
 - Population en milliers (2001) : 31 293
 - PIB par habitant en dollars (2001) : 364
 - Espérance de vie (2000-2005) : 52.2
 - Taux d'analphabétisme (2001) : 16.6

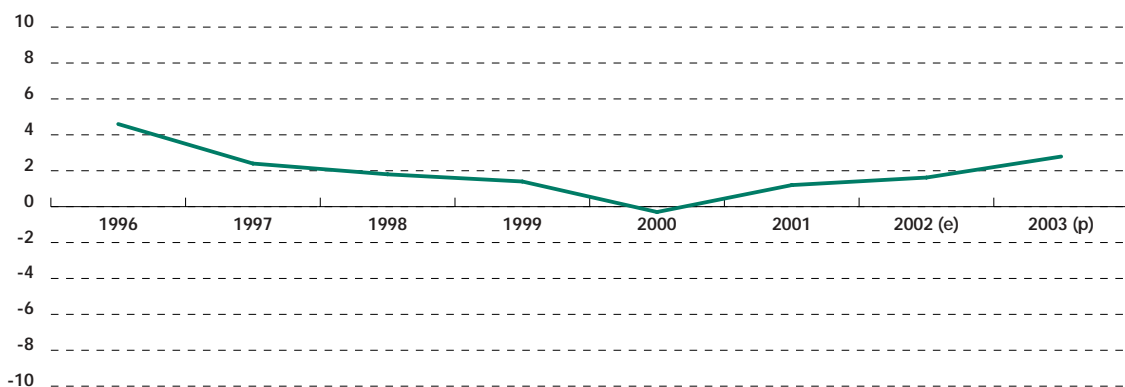
Kenya

LE KENYA A RENOUÉ AVEC LA CROISSANCE économique en 2001 : son PIB réel a progressé de 1.2 pour cent, contre -0.2 pour cent l'année précédente. En 2002, la croissance devrait rester positive mais limitée, à 1.6 pour cent, avant de grimper à 2.8 pour cent en 2003. Cependant, le retour d'une tendance positive en 2001 n'a pas inversé le recul du revenu par habitant observé pour la cinquième année consécutive. La médiocrité des résultats économiques récents a aggravé le chômage et la pauvreté. L'emploi salarié a ainsi diminué entre 1998 et 2001, pour la première fois depuis l'indépendance. En outre, le pourcentage de Kenyans vivant en deçà du seuil de pauvreté augmente depuis 1997. Le rétablissement de la croissance en 2001 s'est accompagné d'une nette détérioration de la situation budgétaire, à la suite de l'accroissement des dépenses publiques, alors que les recettes intérieures pâtissaient de plus en plus du retrait de l'aide internationale résultant des problèmes

de gouvernance du pays. Les finances devraient continuer de se dégrader en 2002 et 2003, avec une hausse des dépenses et une stagnation des recettes. Conformément aux engagements pris au titre du cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSR), l'État soutient les programmes fondamentaux de lutte contre la pauvreté et y consacre une part de plus en plus importante de son budget. Pour la cinquième année consécutive, les autorités monétaires du Kenya ont réussi en 2001 à maintenir la stabilité des prix intérieurs. L'inflation est passée de 6.2 pour cent en 2000 à 0.8 pour cent en 2001 ; elle devrait rester contenue en 2002 et 2003. En 2001 également, les taux d'intérêt ont baissé en valeur nominale et ont tous été positifs en termes réels, étant donné la faiblesse de l'inflation. En 2001 toujours, la position extérieure du pays s'est dégradée, car les principaux produits

Le retour de la croissance au Kenya n'a pas effacé plusieurs années de déclin du revenu par habitant

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume



Source : Données du FMI et des autorités nationales ; estimations et prévisions des auteurs.

d'exportation ont souffert du repli des cours internationaux. Il faut s'attendre à une dégradation supplémentaire de la balance commerciale, puisque les importations ne cessent d'augmenter tandis que les exportations font du surplace. Néanmoins et du fait de l'absence de nouveaux emprunts, l'encours de la

dette extérieure a continué de se réduire en 2001. Le Kenya poursuit ses réformes structurelles afin de diversifier son économie. Un programme de privatisations a été lancé en 1991. En juin 2002, l'État avait déjà cédé 174 entreprises sur un total prévisionnel de 207. Ces efforts, tout comme le rythme du processus,

restent toutefois un point de friction avec certains bailleurs de fonds internationaux. Sur le plan intérieur, le climat politique était extrêmement tendu à l'approche des élections de décembre 2002. La présidentielle a donné lieu à d'âpres luttes et était considérée comme un test pour la démocratie du Kenya, qui s'est révélé positif avec la victoire écrasante de l'opposition qui a propulsé M. Mwai Kibaki à la présidence.

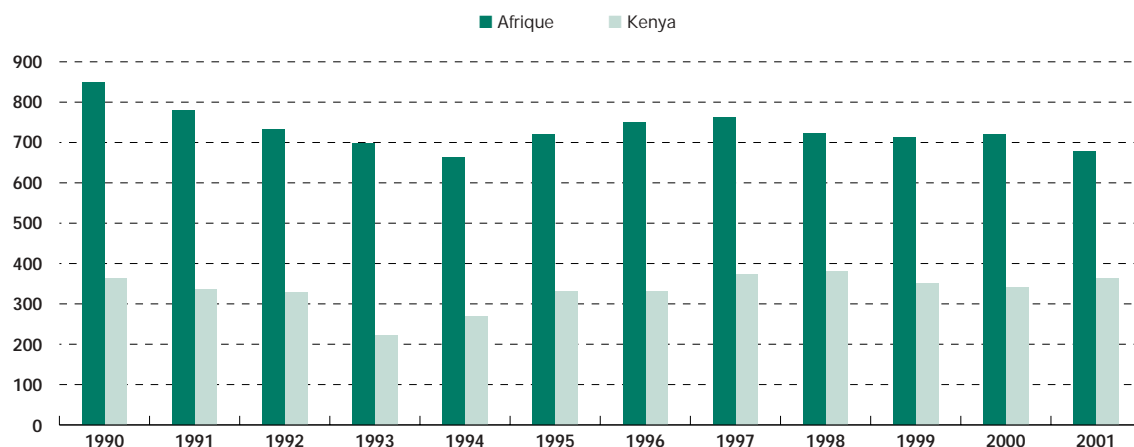
Développements économiques récents

En 2001, le Kenya a renoué avec une croissance positive dans un contexte très difficile. Selon les estimations, son PIB réel affiche une augmentation de 1.2 pour cent, contre -0.2 pour cent en 2000 et une

moyenne annuelle de 2.8 pour cent sur la période 1995-99. Cette légère amélioration est survenue à un moment où les flux d'aide (à partir desquels le budget national 2001 avait été établi) ont été quasiment interrompus, ce qui atteste de la résilience et du dynamisme de l'économie nationale. Qui plus est, durant cette période, les cours des produits de base étaient bas, le pays souffrait d'un recul de l'épargne et du crédit, et l'incertitude politique quant aux élections présidentielle et législatives à venir continuait de saper la confiance des investisseurs. Le léger redressement économique constaté en 2001 n'a pas pour autant inversé la tendance à la baisse du revenu par habitant, qui a persisté pour la cinquième année consécutive.

En 2001, l'accroissement de la production totale est le fait d'une meilleure production agricole.

Figure 2 - PIB par habitant au Kenya et en Afrique (en dollars courants)



Source : Données du FMI ; estimations des auteurs.

L'économie a également bénéficié d'une politique macro-économique prudente, qui a atténué l'inflation, stabilisé la monnaie nationale sur le marché des changes et engendré une certaine confiance en cette période de crise. L'agriculture représente 19 pour cent du PIB et emploie les trois quarts environ de la population active. Après la grave sécheresse de 2000, l'amélioration des conditions météorologiques en 2001 a contribué à une expansion significative du secteur, qui a ainsi progressé de 1.2 pour cent, alors qu'il s'était contracté de 2.1 pour cent en 2000. Cet essor concerne tous les sous-secteurs de l'agriculture. Dans les cultures vivrières, la production

de maïs est passée de 25 millions de sacs en 2000 à 30 millions en 2001, celle de blé s'est redressée significativement (70 500 tonnes en 2000 et 131 800 en 2001). En revanche, la production de canne à sucre a fléchi de quelque 10 pour cent (3.5 millions de tonnes en 2001 contre 3.90 millions en 2000), sous l'effet de plusieurs facteurs, dont la concurrence d'importations bon marché et l'absence de pluies pendant une grande partie de la campagne 1999/2000. La production de certaines cultures de rapport (thé et coton) a également augmenté, alors que la récolte de café diminuait. En 2001, la météorologie favorable s'est conjuguée à

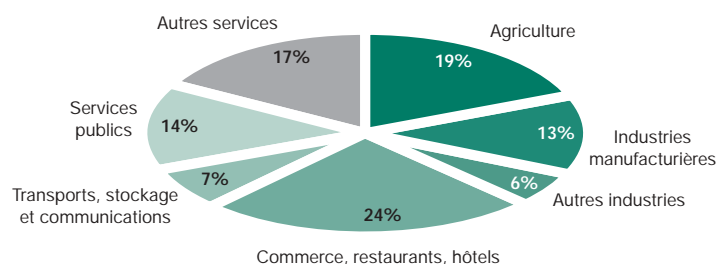
l'amélioration des cultures labourées pour porter la production de thé à 294 600 tonnes, contre 236 300 tonnes en 2000 (+24.7 pour cent). Le coton s'est lui aussi redressé en 2001 : 535 tonnes sont sorties des égreneuses en 2001, contre 508 l'année précédente. En revanche, la production de café a dégringolé de 100 700 tonnes pendant la campagne 1999/2000 à 51 700 tonnes sur 2000/01. Elle a continué de pâtir du bas niveau du cours mondial – le prix à la production a chuté, passant de 25 718 shillings kenyans le quintal en 1998 à 11 776.05 en 2001 – mais aussi des problèmes administratifs des coopératives kenyanes, de la faible utilisation d'intrants consécutive à leur renchérissement et des incertitudes entourant les réformes dans cette filière. Cependant, depuis le début de 2002, le Kenya bénéficie d'une bonne pluviométrie, qui devrait stimuler la production agricole. La récolte de thé, notamment, devrait s'améliorer, ainsi que les cours de ce produit, avec le retour à une stabilité relative en Afghanistan, principal consommateur de thé kenyan.

Les entreprises manufacturières ont contribué au PIB à hauteur d'environ 13 pour cent et progressé de 0.8 pour cent en 2001, contre -1.4 pour cent en 2000. Elles ont surtout profité de la croissance de la production de textiles dans les zones franches d'exportation, où l'ensemble des ventes a fait un bond de 48 pour cent sur l'année, consécutif à la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGO). Cet essor du secteur manufacturier en 2001 résulte en grande partie de la fin du rationnement de l'électricité et de la remontée de la production agricole. L'agroalimentaire s'est bien comporté, avec un relèvement de la production d'aliments transformés. Il

en est allé de même pour le bois et le liège, la chimie industrielle de base, les appareils ménagers, les autres produits chimiques, les plastiques et l'outillage électrique. Ces segments ont bénéficié de l'élargissement des débouchés provoqué par l'AGO, par le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et par la Communauté d'Afrique orientale (EAC). En revanche, le mauvais état des infrastructures du pays, le niveau élevé des prix de l'électricité et des taux d'intérêt, la faiblesse de la demande des consommateurs et le manque de compétitivité ont continué de peser sur les activités manufacturières du Kenya. Compte tenu des défis auxquels ce secteur doit faire face, en particulier la concurrence des produits du COMESA, le budget 2002/03 prévoit de supprimer les taxes de 3 et 5 pour cent actuellement prélevées sur les matières premières et les biens d'équipement, l'objectif étant d'abaisser les coûts de production et d'améliorer la compétitivité du Kenya au niveau régional.

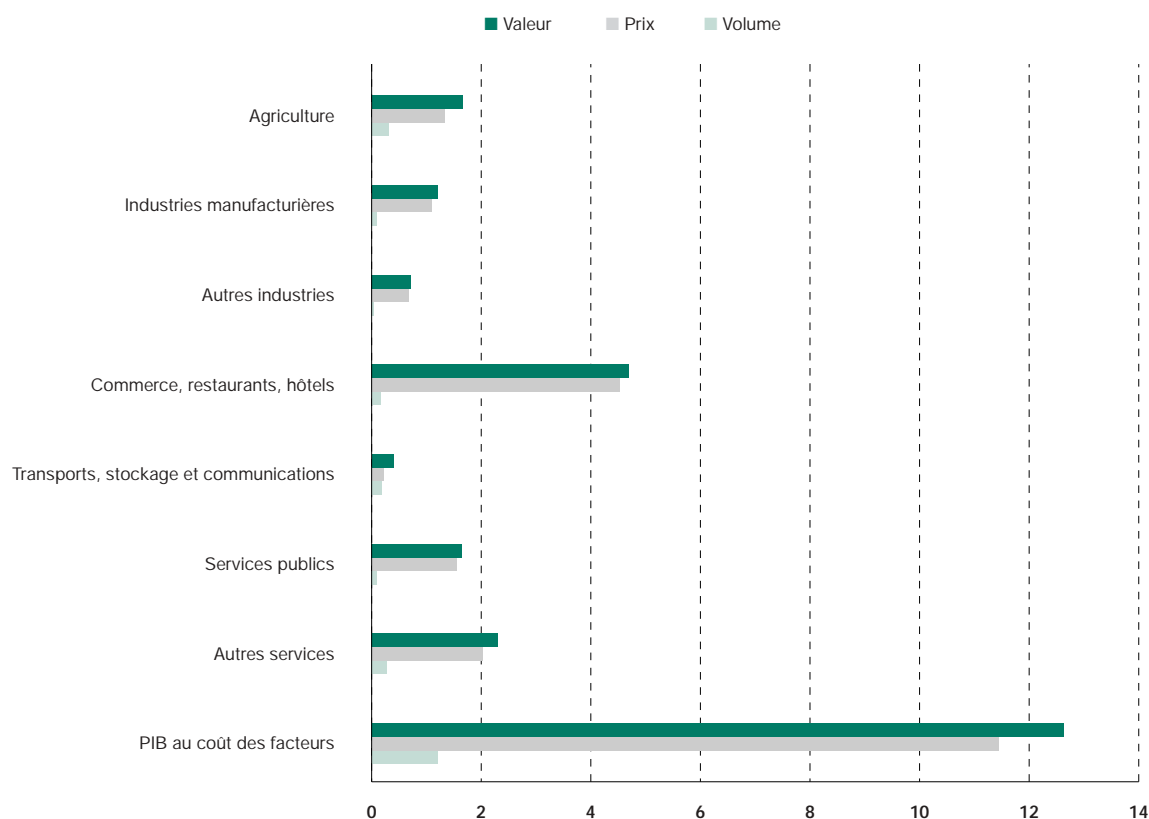
Dans les services, le segment transport (aérien et routier), stockage et communications a enregistré une croissance significative. Le transport aérien national a ainsi progressé de 23.9 pour cent en 2001, malgré les incertitudes imputables aux attentats du 11 septembre. Les télécommunications ont continué de bénéficier de la libéralisation du marché. Les raccordements de lignes de téléphone fixes ont augmenté de 5.7 pour cent, passant de 304 000 en 2000 à 321 000 en 2001. La téléphonie mobile, les services Internet et les cybercafés sont aussi en expansion. En outre, le commerce, les restaurants et les hôtels se sont légèrement développés : +1.3 pour cent en 2001, contre 1 pour cent l'année

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Données du FMI et des autorités nationales ; estimations des auteurs.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2001



Source : Données du FMI et des autorités nationales ; estimations des auteurs.

précédente. Les recettes touristiques se sont accrues de 12.5 pour cent en 2001, en dépit de l'impact nettement négatif des attentats perpétrés le 11 septembre aux États-Unis, qui ont entraîné une baisse du nombre de touristes alors que le Kenya était en train de rattraper son retard en termes de recettes touristiques, qui s'étaient rapidement rétablies après l'attentat à la bombe contre

l'ambassade américaine, en 1998. Le 11 septembre a entraîné une diminution historique des entrées de touristes au Kenya, avec seulement 730 000 visiteurs étrangers en 2001. Ce secteur est confronté à un avenir incertain à la suite des actes de terrorisme dont la ville de Mombasa a été le théâtre en novembre 2002, et qui n'auraient pas pu survenir à un pire moment puisque

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
Formation brute de capital	21.8	16.2	15.4	14.5	14.7	14.8
Secteur public	4.3	5.5	5.5	5.0	5.2	5.2
Secteur privé	17.5	10.6	9.8	9.4	9.5	9.6
Consommation	84.1	89.6	94.1	94.5	95.3	96.4
Publique	14.8	17.0	17.5	16.8	16.8	16.9
Privée	69.3	72.6	76.6	77.7	78.5	79.5
Solde extérieur	-5.9	-5.8	-9.5	-9.0	-10.0	-11.3
Exportations	32.8	25.5	26.6	26.2	26.1	25.8
Importations	-38.7	-31.3	-36.1	-35.1	-36.1	-37.1

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

le tourisme commençait juste à se remettre des chocs précédents. De leur côté, les services publics ont également progressé significativement en 2001, de 11.9 pour cent, contre 7 pour cent en 2000, en partie sous l'effet de l'expansion des services sociaux essentiels que constituent l'éducation et la santé, grâce à l'accroissement des dépenses publiques.

L'épargne kenyane se caractérise par son faible niveau et une tendance à reculer. La conjonction de ce phénomène et d'une forte consommation (publique et privée) entraîne une décline de l'investissement public et privé. En baisse depuis de nombreuses années, le taux de formation du capital n'a atteint que 14.5 pour cent en 2001. C'est l'une des principales causes de l'atonie de la croissance économique du Kenya. En revanche, la consommation totale devrait se maintenir à la hausse en 2002 et 2003, avec pour conséquence une stagnation persistante de l'investissement intérieur.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

Depuis peu, la politique budgétaire du Kenya s'appuie sur un cadre des dépenses à moyen terme (*Medium Term Expenditure Framework* – MTEF), qui met en relation l'action publique, la planification et la programmation budgétaire, dans l'objectif de renforcer la gestion macro-économique. Sur 2001/02, la programmation, la mise en œuvre et le suivi du budget ont été modifiés dans l'optique d'une maximisation de la rentabilité des dépenses de l'État. Le Trésor a adopté un nouveau dispositif, effectif depuis 2000/01, visant à consolider la planification et la gestion des liquidités. Les autorités ont également établi des comptes bancaires distincts par ministère, dans chaque district, de manière à améliorer l'exécution du budget à cet échelon. Des mesures ont par ailleurs été prises dans plusieurs domaines afin d'accroître la transparence. Ainsi, le bureau du contrôleur-auditeur général bénéficie d'un renfort en personnel. Enfin, l'État a réactivé le processus de réduction de ses dépenses, en se séparant de 23 000 fonctionnaires. Côté recettes, il a cherché à augmenter ses rentrées par une meilleure administration

des impôts. Il a augmenté l'impôt sur le revenu des personnes physiques en taxant les indemnités de logement versées aux contribuables relevant de la tranche supérieure. Le régime de TVA a lui aussi été modifié de manière à en élargir l'assiette : ceux qui y sont assujettis ont désormais pour obligation de tenir une comptabilité. De plus, certaines conserves alimentaires sur lesquelles les entreprises manufacturières acquittaient déjà une taxe sont à présent imposées au niveau de leur prix de vente au détail. En outre, des mécanismes d'amélioration de la transparence ont été introduits grâce à la suppression des exonérations de droits de douane à l'importation, remplacées par des dotations budgétaires explicites.

Sur 2001/02, l'état des finances publiques s'est toutefois nettement dégradé, malgré le maintien de la rigueur budgétaire et l'application de mécanismes de maîtrise des dépenses parallèlement à des mesures d'accroissement des recettes. Celles-ci sont restées maigres, représentant au total 22.6 pour cent du PIB, contre 26.8 pour cent sur l'exercice 2000/01, et ont continué de pâtir des piètres résultats économiques. D'autres facteurs spécifiques ont contribué à cette situation, notamment l'incapacité des pouvoirs publics à mener à bien la privatisation de Kenya Telecom et la poursuite du gel de l'aide internationale. La part totale des dépenses dans le PIB a elle aussi diminué, passant de 22.4 pour cent sur 2000/01 à 21.9 pour cent sur 2001/02. Les achats publics de biens et de services ont constitué le principal poste de dépenses en augmentation sur ce dernier exercice, car l'État a poursuivi la mise en œuvre des programmes entrant dans le cadre du plan de secours adopté après l'irruption du Niño. Les dépenses en capital ont également progressé, en raison des chantiers d'aménagement routier lancés pendant cet exercice. Le déficit budgétaire global s'est ainsi nettement creusé en 2001/02, pour atteindre 2.8 pour cent du PIB, après avoir affiché un excédent de 0.3 pour cent en 2000/01. Par conséquent, le solde primaire a diminué, passant de 3.3 pour cent du PIB sur 2000/01 à 0.7 pour cent sur 2001/02. Le déficit global devrait rester modéré, à 2.1 pour cent du PIB en 2002/03 ; le solde primaire devrait quant à lui s'améliorer pour atteindre 2.3 pour cent du PIB. Depuis peu, la situation budgétaire du Kenya se caractérise par une impressionnante

Tableau 2 - Opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
Recettes totales (avec dons)^b	30.2	25.9	24.2	26.8	22.6	25.5
Recettes fiscales	25.1	21.7	20.2	20.6	19.2	21.1
Dons	1.3	0.7	0.6	3.0	0.6	1.2
Dépenses totales (et prêts nets)^b	31.8	25.3	22.7	26.6	25.4	27.6
Dépenses courantes	24.8	23.1	20.1	22.4	21.9	23.5
<i>Sans les intérêts</i>	17.5	18.1	16.3	19.4	18.3	19.1
Salaires et traitements	5.3	4.3	4.6	4.5	4.0	4.2
Paiements d'intérêts sur la dette publique	7.3	5.0	3.8	3.0	3.6	4.4
Dépenses en capital	6.6	1.7	2.4	3.8	3.5	4.0
Solde primaire	5.8	5.6	5.3	3.3	0.7	2.3
Solde global	-1.6	0.6	1.5	0.3	-2.8	-2.1

Notes : a. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

accumulation d'arriérés sur la dette intérieure publique, qui a fait gonfler le volume des nouvelles créances en souffrance. Au début de l'exercice 2001/02, d'après les chiffres officiels, celui-ci avoisinait 1.2 pour cent du PIB. A l'évidence, ces créances et la dette intérieure publique augmenteront si les bailleurs de fonds ne reprennent pas leurs programmes de financement. Depuis le début de l'exercice 2002/03, le Kenya semble néanmoins avoir accepté les conséquences, en termes de recettes, de ses relations tendues avec les bailleurs étrangers : sa stratégie de financement n'inclut plus l'aide étrangère reçue des partenaires pour le développement.

La politique monétaire kenyane continue d'être axée sur le maintien de la stabilité des prix des biens et des services intérieurs. Le Kenya a d'ores et déjà fait de nets progrès dans cette direction. En 2001, la Banque centrale (*Central Bank of Kenya* – CBK) n'a pas dérogé à l'austérité monétaire en vigueur depuis cinq ans, l'inflation devant rester inférieure à 5 pour cent. La même année, le coefficient minimum de réserves obligatoires a été ramené de 12 à 10 pour cent et la masse monétaire au sens large (M3X) a progressé de 2.4 pour cent, contre 4.2 pour cent en 2000. Cette décélération est conforme à l'atonie de l'activité économique et résulte principalement du recul de 23.2 pour cent des dépôts en quasi-monnaie, compensant largement l'augmentation de 8.9 pour cent de l'agrégat M1. De l'autre côté, l'effet combiné du gonflement de 9.9 pour

cent des avoirs nets à l'étranger, de la hausse de 19.8 pour cent des prêts intérieurs au gouvernement central et de la baisse de 6.5 pour cent des crédits au secteur privé a entraîné un accroissement de 2.4 pour cent des actifs. Ces tendances cadrent avec la politique monétaire de la CBK, qui consiste à maintenir une croissance de la masse monétaire proportionnée à celle du secteur réel.

Le ralentissement de l'expansion monétaire a permis d'atteindre l'objectif fixé par les autorités – contenir la demande globale – et ramené la moyenne annuelle de l'inflation à 0.8 pour cent sur 2001, contre 6.2 pour cent en 2000. Cette décade s'explique également par la baisse des prix des produits alimentaires provoquée par l'amélioration de la production agricole et par la relative stabilité de la monnaie nationale. Selon la CBK, l'inflation est restée faible en 2002, à 2.4 pour cent en moyenne annuelle au mois de mai 2002. Elle devrait s'établir à 2 pour cent en moyenne pour l'ensemble de l'année. Il est toutefois probable qu'elle grimpe à 4.1 pour cent en 2003, ce qui sera encore inférieur à l'objectif de 5 pour cent fixé par la banque centrale du Kenya.

Les taux d'intérêt nominaux ont globalement été plus bas en 2001 qu'en 2000, du fait des conditions monétaires. Le taux du bon du Trésor, qui était passé à 15 pour cent fin 2000, est redescendu à 10.9 pour cent fin 2001 et continue de baisser, atteignant 8.3 pour cent en mai 2002. Ce repli reflète la disponibilité accrue de fonds sur le marché, qui s'explique par la lenteur de

la reprise économique et, partant, la faible demande de crédit du secteur privé. Étant donné la faiblesse de l'inflation en 2001, les taux d'intérêt sont restés positifs en valeur réelle au cours de l'année.

Sur le marché des changes, le shilling kenyan a continué d'afficher une stabilité remarquable vis-à-vis de toutes les grandes monnaies. Depuis juin 2001, il a peu fluctué par rapport au dollar des États-Unis (variation comprise entre 77.50 et 78.90 shillings pour un dollar) même si, vers la fin de cette année-là, il a subi des tensions imputables à la dégradation des conditions d'exportation et à la suspension de l'aide internationale. La stabilité du change reflète le dosage des mesures monétaires et budgétaires et la faiblesse de la demande d'importations liée au manque d'allant de l'activité économique. Sur cette période, elle a contribué à réduire ce qui était perçu comme une prime de risque monétaire, ainsi que les taux d'intérêt. Parallèlement, elle témoigne de l'anémie de la croissance et de la fragilité du système bancaire.

Position extérieure

Le Kenya continue de libéraliser son commerce extérieur. Sa politique commerciale s'oriente de plus en plus vers une intégration régionale renforcée, principalement *via* l'adhésion au COMESA et à la EAC. En 2001, le pays a élaboré un plan de réorganisation de ses droits de douane, afin de simplifier sa structure tarifaire et d'abaisser le taux supérieur, l'objectif étant l'adoption à terme du tarif extérieur commun du COMESA et de la EAC. Cette réforme est en outre destinée à réduire progressivement le taux supérieur sur les quatre prochaines années, en le faisant passer des 40 pour cent actuels (à la seule exception du sucre, taxé à 100 pour cent) à 25 pour cent. Le nombre de bandes tarifaires serait également ramené de neuf à quatre à l'horizon 2004. Une telle réforme ouvre non seulement la voie à l'introduction du tarif extérieur commun des deux zones d'échanges régionales dont le Kenya est membre, mais vise également à améliorer la compétitivité du pays et à faciliter la collecte des droits de douane. Le budget 2001/02, qui a donné le coup d'envoi à la première phase de cette réforme, prévoyait de faire passer de 40 à 35 pour cent le taux le plus

élevé, de neuf à huit le nombre de bandes tarifaires et de 17.2 à 16.6 pour cent les droits de douane moyens non pondérés.

En 2001, le Kenya a vu sa position extérieure se dégrader. En revanche, sa balance commerciale s'est légèrement améliorée : le déficit, qui représentait 12 pour cent du PIB en 2000, s'est limité à 11.3 pour cent en 2001. Ce resserrement tient à un recul plus important des importations, mais aussi à la contraction des exportations en proportion du PIB. Les recettes d'exportation totales ont tout de même progressé de 9.7 pour cent en 2001 grâce à l'accroissement des revenus tirés du tabac, de la pêche, des cuirs et peaux, de la soude, des produits à base de pyrèthre, des huiles végétales et animales, ainsi que du fer et de l'acier. Néanmoins, les exportations sont restées dominées par le thé, l'horticulture, les produits pétroliers et le café, dont les recettes ont diminué. Ainsi, en 2001, les exportations de thé et de produits horticoles ont baissé respectivement de 1.9 et de 6.5 pour cent, en valeur. Celles de thé ont subi le contrecoup des attentats du 11 septembre. En effet, l'Afghanistan, le Pakistan et les pays du Proche-Orient ont importé moins de thé kenyan, notamment au dernier trimestre 2001. La même année, les exportations de café ont chuté de 36.3 pour cent, perpétuant la tendance à la baisse constatée pendant les cinq années précédentes. Elles ont pâti de la faiblesse du cours international de cette marchandise, ainsi que de problèmes administratifs affectant le marché intérieur. De leur côté, les importations totales ont progressé de 17.1 pour cent en 2001. La facture des importations de pétrole brut s'est réduite de 25.6 pour cent grâce à la baisse des cours internationaux. Les importations de tracteurs et d'outillage agricole ont, elles, bondi de 31.4 pour cent, renforçant les conditions d'une reprise économique. Les importations de substances chimiques, de graisses et d'huiles végétales et animales, de médicaments et de produits pharmaceutiques, ainsi que de fer et d'acier, ont également enregistré une augmentation notable. Malgré le resserrement du déficit commercial, le solde des comptes courants s'est détérioré, à -2.8 pour cent du PIB contre -1.9 pour cent en 2000, en grande partie du fait de la baisse des transferts courants. En 2001 cependant, les réserves de devises du Kenya se sont

améliorées, pour représenter l'équivalent de trois mois d'importations, grâce à la réduction du service de la dette consécutive à la signature d'un accord de rééchelonnement avec le Club de Paris. Il faut s'attendre à un

creusement du déficit commercial, étant donné que les importations continuent de s'accroître alors que les exportations stagnent. Selon les estimations, ce déficit atteindra 12.1 pour cent du PIB en 2002 et 13.1 pour

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
Balance commerciale	-8.2	-9.2	-12.1	-11.3	-12.1	-13.1
Exportations de biens (f.o.b)	21.3	16.6	17.1	16.6	16.6	16.5
Importations de biens (f.o.b)	-29.5	-25.9	-29.1	-27.9	-28.7	-29.6
Services	1.7	3.5	2.6	2.3		
Revenu des facteurs	-3.5	-1.5	-1.3	-1.3		
Transferts courants	4.4	6.4	8.8	7.5		
Solde des comptes courants	-5.6	-0.8	-1.9	-2.8		

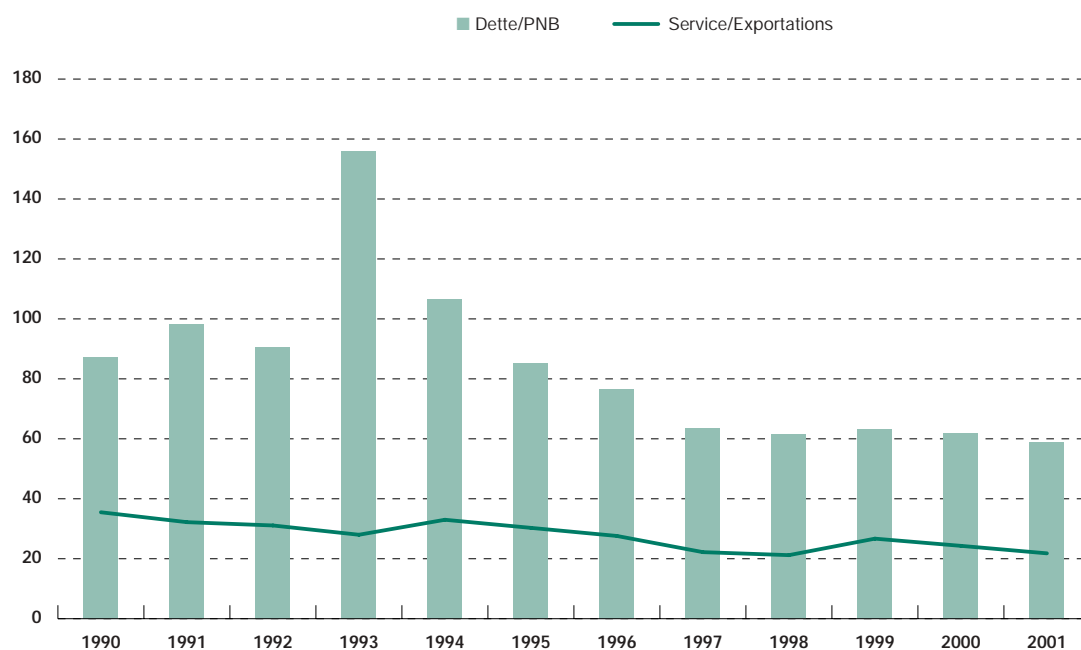
Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

cent en 2003.

L'encours total de la dette extérieure du Kenya a continué de se réduire, à 5.257 milliards de dollars fin 2001, contre 5.327 milliards fin 2000 et 5.586 milliards fin 1999, reflétant l'absence de nouveaux prêts au Kenya. L'accord de rééchelonnement aux conditions du marché, conclu en novembre 2000 avec le Club de Paris, a en

outre fait diminuer la charge de la dette. Il couvre les arriérés sur le principal et les intérêts de la dette contractée avant le premier rééchelonnement et non encore rééchelonnée, au 30 juin 2000 (24 millions de dollars), ainsi que les échéances du service de la dette entre le 1^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2001 (276 millions de dollars) sur la dette contractée avant le premier

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

rééchelonnement, déjà ou non encore rééchelonnée. Le Kenya ne remplit pas les conditions nécessaires pour bénéficier d'un allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée. Le FMI estime que la dette extérieure du Kenya est supportable. Cette évaluation se fonde sur la valeur actualisée nette du rapport dette/exportations du Kenya (environ 143 pour cent) et sur un coefficient du service de la dette de 19 pour cent.

Questions structurelles

Le Kenya s'attache depuis longtemps à mettre en œuvre des réformes structurelles pour diversifier son économie et attirer les investisseurs. Ces efforts sont actuellement orientés dans quatre directions :

- renforcement de la gouvernance et approfondissement des réformes du secteur public ;
- accélération des réformes des autorités locales ;
- restructuration et privatisation des entreprises publiques ;
- concentration sur les priorités sectorielles et consolidation des mesures de soutien.

Depuis la fin 2000, date à laquelle le programme qui s'appuyait sur la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a été gravement compromis par des problèmes de gouvernance, l'État déploie des efforts considérables pour le remettre sur les rails en introduisant un certain nombre de mécanismes destinés à améliorer la conduite des affaires intérieures. Le parlement ayant rejeté un texte destiné à rétablir l'autorité anti-corruption du Kenya (*Kenya Anti-Corruption Authority* – KACA), le gouvernement a recentré son attention en 2001 sur son projet de loi contre la corruption et la criminalité économique. Conçu à l'origine pour étoffer la KACA, ce texte doit désormais servir à renforcer l'unité de police anti-corruption. Cette unité est à présent opérationnelle, avec des moyens financiers plus conséquents qui devraient lui permettre de mieux combattre la corruption. De même, des provisions budgétaires ont été constituées pour concrétiser les projets de loi relatifs à la *Kenya Corruption Control Authority* et au code public d'éthique (*Public Code of Ethics*), ainsi que la mise en place des

tribunaux spéciaux anti-corruption, à Nairobi et dans d'autres parties du pays. Le Kenya poursuit les réformes destinées à modifier la structure et le fonctionnement des autorités locales. De plus, un plan de décentralisation est en cours d'élaboration pour définir les pouvoirs, les fonctions, le rôle et les obligations de ces autorités, ainsi que leurs relations avec le gouvernement central. Un projet de loi fixant le cadre juridique dans lequel les autorités locales devront opérer à l'avenir a été diffusé en janvier 2002.

Le programme de privatisations engagé depuis 1991 a pour objectif d'encourager le développement du secteur privé, d'accroître l'efficacité des entreprises publiques, de réduire le fardeau budgétaire que représentent celles qui sont déficitaires et d'augmenter les recettes publiques. Sur les 240 entités contrôlées par l'État, 207 étaient au cœur de ce programme de privatisations et étaient inscrites sur la liste des cessions. En juin 2002, 174 avaient été vendues, principalement à des investisseurs locaux (97 pour cent), mais aussi à des intérêts étrangers (3 pour cent). Dans ce dernier cas, les acquisitions les plus notables ont été *Nestle Foods Kenya Ltd.*, *Pollman Tours and Safaris Ltd.* et *Stanbic Kenya Ltd.* Cependant, malgré une participation locale significative, les représentants du secteur privé affirment que les privatisations accentuent la concentration des richesses entre les mains de la minorité asiatique du pays et la plupart des Kenyans se sentent exclus du processus. Cette accusation tient au principal dispositif retenu par l'État, qui consiste à adjuger 100 pour cent des parts à un seul soumissionnaire, *via* un appel d'offres. Dans quelques cas seulement (*Uchumi Supermarkets Ltd.* et *Housing Finance Company of Kenya*), le personnel des entreprises cédées a eu la possibilité d'acheter des actions. Par ailleurs, le manque de transparence, le manque de confiance du grand public et le manque d'information ont, faute d'une loi de privatisation, ralenti le processus. Depuis le lancement du programme, aucune législation fixant un cadre juridique n'a été votée, au motif que, rien, dans la constitution, n'interdit la cession d'actifs de l'État. La façon dont les entreprises publiques ont été restructurées et privatisées reste un sujet de discorde entre le Kenya et ses principaux partenaires pour le développement. En 2001, le gouvernement kenyan a promis de présenter

un projet de loi de privatisations, destiné à rationaliser et accélérer le processus. Ce texte n'a été prêt qu'à la mi-2002, après consultation approfondie d'un large éventail de parties prenantes. La privatisation de *Telcom Kenya* (TK), qui avait fait l'objet d'un appel d'offres en avril 2000, était considérée par le FMI comme un test de l'engagement du Kenya à mener des réformes économiques. Elle a échoué à la suite du renoncement des autorités kenyanes, qui trouvaient le prix proposé trop faible. Début 2002, l'État kenyan a réaffirmé sa détermination à privatiser TK, en étudiant d'autres stratégies de participation du secteur privé (PSP) au service des mêmes objectifs. En 2001, il a vendu 30 pour cent de la *Mumias Sugar Company*. Il a par ailleurs avancé dans les préparatifs de la privatisation de la *Kenya Reinsurance Corporation*. Cette transaction devrait être finalisée sur l'exercice 2002/03, pendant lequel l'État devrait céder les 35 pour cent qu'il détient encore dans la *Kenya Commercial Bank (KCB)*. Les autorités kenyanes ont comme projet de faire participer le secteur privé à la fourniture de certains services d'infrastructures au cours de l'exercice 2002/03. Elles poursuivront leurs efforts pour concéder l'exploitation de la *Kenya Railway Corporation*, inviter les entreprises privées à contribuer à divers services dans le port de Mombasa et faire de même pour l'adduction d'eau à Nairobi.

Le secteur financier kenyan demeure relativement stable. La KCB poursuit son réexamen du cadre juridique et réglementaire, en vue d'apporter des améliorations. En 2001, une banque a été placée sous la tutelle de la banque centrale pour avoir failli à ses obligations de compensation. Un autre établissement déjà sous la tutelle de la KCB a été mis en liquidation après l'échec des tentatives de renflouement. En 2001, la KCB s'est vu confier une mission supplémentaire délicate, le contrôle du micro-crédit, ce qui a amené à finaliser un projet de déclaration de politique et un projet de loi pour cette branche économique. L'un des grands problèmes auxquels le secteur financier reste confronté est le volume des prêts non productifs, qui menacent la survie de certaines banques locales. En 2001, ces prêts représentaient quelque 38 pour cent du total, et l'exercice de garanties s'est révélé difficile à cause du marasme du marché immobilier et de la lourdeur des procédures judiciaires. L'État ayant admis que le

problème des prêts non productifs tenait aux lacunes de la surveillance et de la réglementation financières, il a étendu les pouvoirs et l'autonomie de la KCB à compter de l'exercice 2002/03. C'est désormais la banque centrale, et non plus le ministère des Finances, qui est chargée des autorisations et de la déréglementation financière. En 2002, le gouvernement a également proposé d'amender la loi sur les sociétés de crédit immobilier pour autoriser les fusions entre ces entités et des banques ou des établissements non financiers. Enfin, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, il a créé début 2002 un groupe d'action chargé d'élaborer une réglementation et une législation sur le blanchiment de capitaux.

A la bourse de Nairobi (*Nairobi Stock Exchange – NSE*), l'activité continue de refléter la morosité de l'économie. L'indice NSE 20 a perdu 29.2 pour cent entre décembre 2000 et décembre 2001. Ce recul est imputable à la réduction des capacités de production, à la diminution du chiffre d'affaires des entreprises, dont certaines sont déficitaires, à la contraction de l'épargne et à la méfiance des investisseurs. Sur le marché des actions, la capitalisation (c'est-à-dire la valeur marchande de l'ensemble des sociétés cotées) s'est contractée de 15.1 pour cent sur la même période. Le nombre total de titres échangés a baissé de 22.9 pour cent. Parallèlement, le chiffre d'affaires global des entreprises membres du comité des investisseurs étrangers (*Foreign Investor Board – FIB*) a plongé de 35.7 pour cent. La participation étrangère, qui représentait 36 pour cent du chiffre d'affaires total du marché en 1997, est tombée à 12.5 pour cent en 2001.

Contexte politique et social

Au Kenya, la démocratie est soumise à des tensions considérables, car la préparation de la succession de Daniel arap Moi a donné lieu à de vives dissensions lors des élections de décembre 2002. Daniel arap Moi avait réaffirmé sa décision de quitter le pouvoir à la mi-2002, levant ainsi l'incertitude qui entourait jusqu'alors la date de son retrait. Cependant, le soutien qu'il a accordé à Uhuru Kenyatta, fils de Jomo Kenyatta, le fondateur de la république du Kenya, a suscité de graves

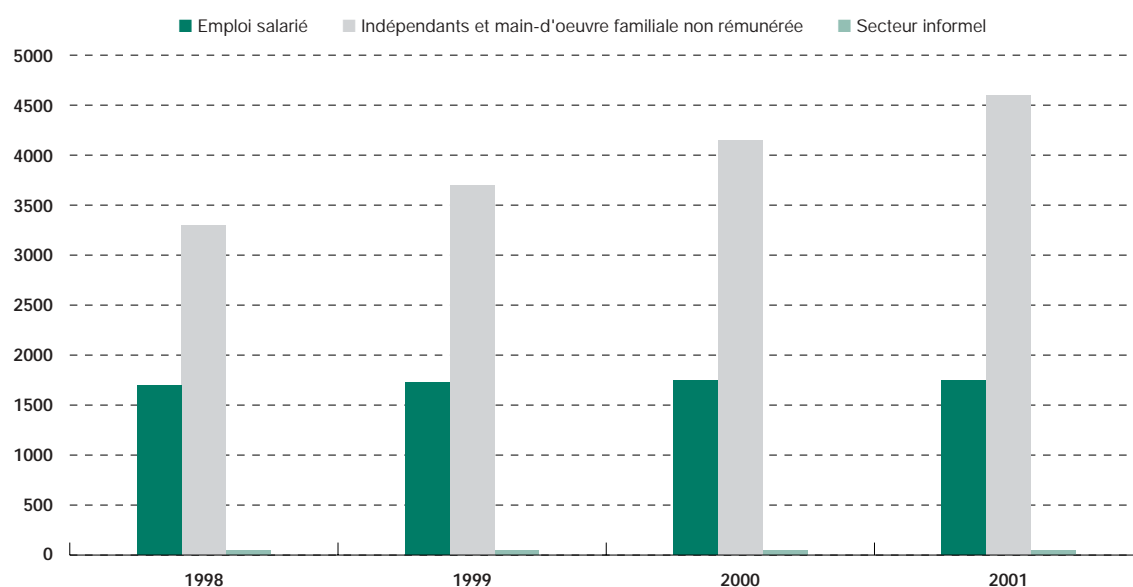
conflits au sein du parti dirigeant, certains ministres accusant Daniel arap Moi d'avoir choisi un successeur qu'il pourrait manipuler en coulisse. Six ministres ont alors rejoint l'opposition qui, pour la première fois, a formé une coalition « arc-en-ciel » et présenté un candidat unique, Mwai Kibaki. Lors des élections de décembre 2002, cette coalition a remporté une victoire écrasante sur le KANU, qui dirigeait le Kenya depuis l'indépendance, avec la défaite sans appel d'Uhuru Kenyatta. Cette victoire de la coalition « arc-en-ciel » a marqué un approfondissement de la démocratie dans le pays, avec le transfert du pouvoir à un président issu de l'opposition.

Les piètres résultats économiques du Kenya au cours de ces dernières années ont aggravé le chômage et la pauvreté dans le pays. La croissance de l'emploi salarié a ralenti, passant de 2.1 pour cent en 1998 à 1.1 pour cent en 2001. Ce premier fléchissement conjoncturel depuis l'indépendance nationale entraîne un déplacement significatif de la main-d'œuvre en direction du secteur informel, conséquence du recul massif de toutes les activités relevant d'une économie moderne. Dans le secteur public également, les suppressions de postes et une politique de l'emploi

restrictive orientent l'emploi à la baisse. Ces facteurs se sont conjugués pour faire augmenter le pourcentage de Kenyans vivant en deçà du seuil de pauvreté, dont la proportion est ainsi passée de 52 pour cent en 1997 à 56 pour cent en 2002. Face à l'aggravation de la pauvreté et conformément aux engagements qu'il a pris au titre du cadre stratégique de réduction de la pauvreté, l'État met actuellement l'accent sur un petit nombre de dispositifs anti-pauvreté essentiels, qui bénéficient donc d'un budget plus important. Depuis le début de 2002, il a élaboré une stratégie de développement rural qui s'inscrit dans son plan de réduction de la pauvreté. L'objectif premier de cette stratégie consiste à accroître la productivité agricole, à relever le revenu agricole et non agricole, à faire reculer les maladies et l'ignorance, et à parvenir à une gestion durable des ressources. La constitution et le maintien de réserves céréalières stratégiques doivent en outre assurer la sécurité alimentaire. Les pouvoirs publics sont en train de créer un fonds fiduciaire pour concrétiser ces objectifs.

Dans le secteur de la santé, les efforts du gouvernement restent axés sur la lutte contre la pandémie de VIH/sida. On constate déjà une

Figure 6 - Total des emplois répertoriés, 1998-2001 (en milliers)



Source : Données des autorités nationales ; estimations des auteurs.

diminution de la prévalence du VIH, en particulier dans les villes, où elle serait passée de 18.1 pour cent en 1998 à 17 pour cent en 2001, alors qu'elle se maintient à 13 pour cent dans les campagnes. A l'échelle nationale, le taux de séropositivité est descendu à 13 pour cent en 2001, contre 13.9 pour cent en 1998. Le Kenya est également parvenu à étoffer ses infrastructures sanitaires entre 2000 et 2001 : le nombre total des établissements a augmenté de 1.5 pour cent, les lits d'hôpital de 2 pour cent, les hôpitaux et les cliniques de 4 pour cent. Le personnel médical s'est accru de 2.6 pour cent même si, à cause de multiples départs à l'étranger, on ne recense plus que 188.2 soignants pour 100 000 habitants, contre 190.1 auparavant. Malgré les progrès accomplis, le pays est confronté à de gigantesques problèmes sanitaires, qui nécessitent davantage de moyens. En 2001, seulement 1.7 pour cent du PIB ont été consacrés au secteur de la santé, alors que la moyenne africaine est de 2.5 pour cent.

Dans l'éducation, le Kenya continue d'afficher de solides indicateurs par rapport au reste de l'Afrique, grâce

aux progrès réalisés immédiatement après l'indépendance. Il consacre toujours environ 6 pour cent de son PIB à ce secteur, contre une moyenne africaine de 4 pour cent. Néanmoins, les carences fondamentales du système éducatif kenyan subsistent : taux élevé de non-inscription et d'abandon de la scolarité, faible taux d'achèvement des études, surtout parmi les filles, et faible taux de passage à un niveau d'enseignement plus élevé. En 2001, le secteur éducatif a toutefois enregistré certains progrès, consécutifs à la hausse des dépenses publiques consacrées à l'alimentation dans les écoles primaires, à la petite enfance et aux services d'appui aux programmes. Les inscriptions dans les établissements préscolaires ont progressé de 6.1 pour cent par rapport à l'année précédente. Le taux brut d'inscription dans le primaire a pour sa part augmenté de 4.2 pour cent, mais il s'est établi à 92 pour cent en 2001, contre 94 pour cent en 1999. Toujours en 2001, le taux d'achèvement de la scolarité dans le primaire était estimé à 49 pour cent et le taux de continuation dans le secondaire n'atteignait que 46.2 pour cent, traduisant de nombreux abandons.